

Enjeux PRÉVENTION

Usure professionnelle

Dans un contexte économique et social tendu, notamment par la réduction des enveloppes budgétaires, l'accélération des mutations consécutives aux différentes réformes des secteurs territorial et de santé, le vieillissement de la population active et l'allongement de la vie professionnelle ; comment faire en sorte que les agents restent compétents et motivés tout au long de leur vie professionnelle tout en conservant une bonne santé ? Tel est l'enjeu des employeurs actuels : maintenir un équilibre entre innovation, compétitivité, qualité de service et savoir-faire. Face à ce constat, la prévention de l'usure professionnelle prend une place centrale pour tous les acteurs des collectivités territoriales et des établissements de santé dans l'optimisation de la performance des organisations publiques.

Usure professionnelle : définition

Le mot usure vient du latin « usura » qui signifie : « se servir de ». L'usure professionnelle fait donc référence à l'utilisation de son corps dans une activité professionnelle.

Selon l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), l'usure professionnelle est : « un processus d'altération de la santé lié au travail qui dépend du cumul et/ou de combinaisons d'expositions de la personne à des contraintes du travail qui peuvent être de natures diverses :

- **situations d'hyper sollicitation** : physique, cognitive et/ou psychique ;
- **situations répétées d'activités empêchées** : activités entravées, adéquations ressources/objectifs ;

- **situations de sollicitation à des expositions et des nuisances** : physiques, physicochimiques, etc.

Ces contraintes sont à mettre en lien avec le processus de construction de la santé par des régulations, des marges de manœuvre (collectif, expérience, etc.) et des facteurs de construction (sens, utilité, métier, etc.) ».

D'un point de vue sémantique, l'usure professionnelle est donc définie comme un processus complexe, d'altération de la santé en lien avec le travail pouvant concerner tous les agents quel que soit leur âge et évoluant avec le temps.

Dans le langage courant, l'usure professionnelle est très souvent associée à la notion de vieillissement, liée notamment, à l'allongement de la vie professionnelle.

La réglementation

À ce jour, il n'existe pas à proprement parler de cadre réglementaire relatif à l'usure professionnelle mais elle est évoquée dans différents textes concernant :

- **les risques professionnels DUERP** : décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 et L. 230-2 du code du Travail ;
- **la pénibilité** : loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites et L. 4121-3-1 et D. 4121-5 du code du Travail ;
- **les RPS (risques psychosociaux)** : circulaire du Premier ministre du 20 mars 2014.

Les facteurs à l'origine de l'usure professionnelle

L'usure professionnelle est la résultante de plusieurs composantes :

- **le contexte socio-économique** : des politiques et évolutions de la réglementation relative au travail ;
- **les évolutions significatives du monde du travail** : la complexification des tâches, la rationalisation des méthodes et des process, la précarisation des emplois et des parcours professionnels ;
- **les déterminants intrinsèques à chaque individu** : les caractéristiques physiques et psychiques, la formation, le parcours, l'ancienneté, les contraintes et risques auxquels les agents sont exposés au cours de leur vie professionnelle ;
- **les caractéristiques de la structure** : l'organisation du travail, la politique, les modes et choix de management, les ressources mises à disposition, les collectifs de travail, etc. ;
- **l'allongement de la vie professionnelle et le vieillissement de la population active.**

Le travail réunit ces différents déterminants dans une temporalité donnée, ils vont interagir entre eux et potentiellement être à l'origine d'usure professionnelle chez l'agent, se traduisant par différents symptômes plus connus sous les noms de : pénibilité, RPS/souffrance au travail, maladie professionnelle et handicap, TMS, etc.

Les conséquences de l'usure professionnelle

L'usure professionnelle peut avoir un impact tant sur les individus que sur les organisations. Elle dépend du cumul et des combinaisons d'expositions auxquelles la personne va être confrontée, ainsi que de sa durée d'exposition. Elle se manifeste à travers différents symptômes directs ou indirects, qui comme pour d'autres risques, peuvent être plus ou moins faciles à identifier et à quantifier.



QUELQUES CHIFFRES

D'après une étude réalisée par l'Aract en octobre 2014 (Enquête Malakoff Médéric) :

- **23 % des salariés de plus de 50 ans craignent d'être dépassés à l'avenir par les changements technologiques dans leur métier ou leur entreprise ;**
- **66 % des plus de 50 ans ne se sentent pas capables de travailler au même rythme dans 10 ans.**



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

Usure professionnelle

Lutter contre l'usure professionnelle

L'enjeu d'une démarche de prévention de l'usure professionnelle est de ne pas gérer dans l'urgence, au cas par cas par des mesures correctives et ponctuelles (mesures de compensation, reclassement ou reconversion...), mais d'anticiper l'évolution des métiers et des conditions de travail. L'objectif est de construire des trajectoires professionnelles supportables et valorisantes pour tous.

La démarche de prévention de l'usure professionnelle ne doit pas se rajouter aux mesures préventives déjà en place au sein des structures. Elle doit, au contraire, s'appuyer sur ces démarches et favoriser l'intégration des résultats au sein d'un seul référentiel unique, pour permettre un suivi simplifié des indicateurs et des actions.

Il existe déjà au sein des organisations de travail, un certain nombre de mesures visant l'identification et la diminution des risques professionnels :

• Les mesures individuelles de prévention

La surveillance médicale : en plus des traditionnels contrôles (acuité visuelle, rythme cardiaque, tension artérielle, poids), des actions, lors des visites médicales du médecin de prévention, doivent être entreprises pour dépister de manière anticipée les troubles liés au stress et pour orienter le travailleur vers un soutien médical et/ou psychologique si nécessaire.

• L'évaluation des risques professionnels

L'analyse préalable et l'identification des risques professionnels présents dans l'établissement doivent aboutir au Document Unique d'évaluation des risques professionnels et au programme annuel de prévention.

La démarche d'analyse des symptômes de souffrance au travail consiste en particulier à porter attention à tous les signes précurseurs de danger en repérant les indicateurs d'alerte avancés qui permettent d'agir avant qu'il ne soit trop tard : mesure de l'augmentation

de la fréquence et de la gravité des incidents conflictuels et des actes de violence, de l'aggravation des indicateurs de santé négatifs (troubles cardio-vasculaires ou anxio-dépressifs...), de la hausse du taux d'absentéisme, etc.

La prévention de l'usure professionnelle (TMS, RPS, absentéisme, maintien dans l'emploi, pénibilité...) doit être portée par des acteurs identifiés en s'appuyant sur une organisation adaptée. Il s'agit donc de renforcer les fonctions de prévention des risques professionnels (PRP, QSE, santé-sécurité...) et de gestion des ressources humaines (GRH), pour identifier, prévenir et traiter les situations.

La prévention des risques professionnels et la construction des parcours professionnels constituent des leviers déterminants pour prévenir l'usure au travail.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE :

> Retrouvez toutes les références et documentations utiles dans le dossier thématique "Usure professionnelle" disponible sur www.sofaxis.com rubrique "Prévention".



POUR EN SAVOIR PLUS

> Consultez nos avis d'expert sur www.blog-expertises-publiques.com



Pour toute question ou suggestion :

contactez le **service Prévention** du lundi au vendredi de 9h à 17h.

02 48 48 11 63 - Fax : **02 48 48 12 47** - E-mail : prevention@sofaxis.com

Retrouvez l'ensemble de nos services : www.sofaxis.com

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex - Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay
SNC au capital de 47 355 euros - 335 171 096 RCS Bourges - N° ORIAS 07 000814 - www.orias.fr